

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier
Bourgois et Co, rue Notre-Dame-
des-Victoires, n. 18.

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône.
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 28 Septembre.

La situation de l'Espagne est alarmante. Depuis quinze jours, les christinos ont essuyé plusieurs échecs, peu importants par eux-mêmes, mais dont l'influence sur le moral de la nation a été funeste. Un homme de pensée et d'action leur a manqué et leur manque encore dans cette guerre de marches, de contre-marches et de poursuites, dans cette guerre où la fatigue bien plutôt que le fer est un moyen de lutte. De cette guerre civile, il n'est pas surgi un seul nom illustre dans le camp des christinos. C'est là une triste vérité ; mais il faut savoir la dire.

Peut-être n'en pouvait-il être autrement. Dans l'état où est l'Espagne, tiraillée en tous sens par tant de passions, tant d'intérêts, tant de volontés contraires, une impulsion générale et victorieuse ne peut lui être imprimée facilement. Les carlistes lui crient : Sois avec nous ! nous combattons pour le roi et pour la religion. Les christinos : Range-toi sous nos drapeaux ! nous sommes pour la reine ; c'est Carlos qui est l'usurpateur. Les constitutionnels, de leur côté, ordonnent à la Péninsule d'être libre aussi bien qu'indépendante, et de prendre pour seul évangile le code libéral proclamé et juré en 1812 dans l'île de Léon. Les provinces, d'autre part, demandent, avant tout, la conservation de leurs immunités, franchises et privilèges, et les vieux préjugés se défient également du triomphe de la cause constitutionnelle, de celui du droit divin et de celui de la royauté en lisières d'Isabelle.

De toutes ces haines, de toutes ces défiances, il résulte en Espagne une sorte de lassitude qui ressemble à notre scepticisme politique. Le mot de liberté n'a pas électrisé les Espagnols. Toutes les révolutions d'Espagne ont été jusqu'à présent suivies de restaurations, de sorte que nos voisins d'outre-mont n'ont connu des mouvements révolutionnaires que le sang répandu, le commerce paralysé, le crédit interrompu, la désolation partout.

D'après ce manque d'énergie et de spontanéité, qui s'explique si facilement par l'état des opinions en Espagne, il faudra nous affliger sans doute, mais non pas nous étonner de voir don Carlos arriver jusqu'aux portes de Madrid, et jusques dans Madrid même. Les dispositions peu bienveillantes du gouvernement français pour celui de Madrid, avant comme après la proclamation de la constitution, ont fait prévoir ce triomphe, qui amènera, s'il a lieu, de terribles représailles de la part de don Carlos. Madrid sera traité par ce Bourbon comme, il y a cinq ans, Varsovie fut traitée par Nicolas. Il se trouvera des feuilles, au reste, qui se feront un devoir de proclamer don Carlos un grand souverain, comme elles ont fait à l'égard de Nicolas qu'elles avaient d'abord stigmatisé, sans doute par erreur.

Qu'on ne s'y trompe point : Madrid conquis, les provinces ne seront point encore soumises, justement par suite de cet esprit de localité dont nous parlions. Barcelone, Malaga, Cadix, tiendront long-temps, et don Carlos, roi d'Espagne, ne sera en réalité que le roi de Madrid. Cependant cette occupation aurait pour résultat déplorable de faire reconnaître la royauté du prétendant par les puissances du Nord, et la France, qui a joué dans cette guerre un si triste rôle, accepterait le fait accompli qu'elle aurait provoqué par une coupable indifférence.

Depuis quelques jours, on défend M. de Montebello avec une vivacité plus grande que celle qui fut mise dans l'attaque ; vivacité fort concevable, mais en même fort peu raisonnée, car il ne suffit pas d'un plaidoyer d'interjections pour disculper un accusé, il faut des faits, il faut des preuves ; or, les amis et les défenseurs de M. l'ambassadeur de France ne peuvent citer ni preuves ni faits. On dit : Peut-on hésiter entre Conseil et M. le duc de Montebello ! Mais pourquoi n'hésiterait-on pas, lorsque la diète fédérale, un corps politique respectable, indépendant, et dont la probité n'avait pas encore été attaquée, vient vous déclarer qu'il y a des pièces probantes au procès ? Sans doute il est fâcheux d'être placé sous le poids d'une accusation si grave, mais encore le titre d'ambassadeur donne-t-il l'absolution pour tous les méfaits dont on veut charger sa conscience, même sa conscience d'ambassadeur ?

On parle de blocus : mais quel serait donc le ministre assez insensé pour nous jeter dans les embarras d'une lutte aussi impopulaire ? Par malheur, nous sommes toujours prompts à nous engager dans des expéditions que ne sanctionnent pas le bon droit. La guerre d'Espagne, en 1823, n'était pas plus juste que celle de 1808, et il est à craindre que nous nous trouvions engagés, dans le même pays, dans une guerre plus contraire encore aux sympathies de la nation française. La guerre avec la Suisse serait non-seulement une injustice, mais encore une haute imprudence, en ce qu'elle aurait pour résultat d'affaiblir pour le moins cette barrière qui peut nous être si utile dans une conflagration générale. Nous aimons à croire, au surplus, que ces bruits de blocus sont hasardés. Si haut que le cabinet veuille placer l'honneur de M. de Montebello, il serait difficile de rendre populaire une agression qui aurait pour but de venger cet honneur.

La presse parisienne s'occupe longuement d'une circulaire de M. Gasparin, ministre de l'intérieur, adressée aux préfets. A notre avis, cette pièce ne mérite pas cette at-

tention. Elle ressemble à toutes les pièces de ce genre publiées depuis quelques années. M. Gasparin y recommande aux préfets, un surcroît d'activité et de vigilance ; il y parle de la France désabusée, de théories chimériques, etc. L'insignifiance de ce document ne méritait pas l'honneur qu'on lui a fait ; il prouve seulement que suivant M. Gasparin, M. de Montalivet n'a pas laissé l'administration aussi bien disposée à servir le pouvoir que M. le nouveau ministre l'espérait.

AURONS-NOUS UNE CRISE COMMERCIALE ?

On lit dans le *Journal du Commerce* de Paris :

Notre situation actuelle offre-t-elle, sous le rapport industriel, quelque analogie avec celles des années 1819, 1826 et 1830 ; une crise commerciale est-elle à craindre ? Telle est la question que le mouvement de baisse qui s'est déclaré sur les fonds publics à la bourse de Paris est venu nécessairement poser. Nous devons même avouer que quelques inquiétudes répandues dans le commerce ont apporté déjà des restrictions dans le crédit. Dans cet état de choses, il est de notre devoir d'examiner les circonstances où nous sommes, et d'interroger le passé pour avertir du danger, s'il existe, ou rassurer l'opinion si ces alarmes n'ont aucun fondement.

Dans notre conviction, il n'existe pas, sous le rapport industriel, de motifs suffisants pour produire une crise, si la peur ne vient porter le trouble dans les transactions. Nous ne pouvons donc attribuer les inquiétudes qui se répandent qu'à des causes politiques. Nous ne voyons pas qu'en France il y ait eu abus du crédit dans ces derniers temps. Nous ne croyons pas que la circulation des billets de la banque de France se soit accrue, et que ses escomptes aient atteint, dans le premier semestre de cette année, la moitié même de ce qu'ils étaient dans les six mois qui ont précédé les crises de 1819 et de 1826. Nous n'avons pas eu d'emprunt, d'émission considérable de rentes, comme aux époques précitées ; loin de là, la disponibilité des fonds de l'amortissement du 5 p. 0/0 nous a permis de réduire considérablement notre dette flottante. Lorsqu'en Angleterre et en Belgique, nous avons vu se former d'innombrables compagnies industrielles, en France, nous avons été sages, prudents, comme si la leçon de 1825 était d'hier.

Il s'est formé, il est vrai, quelques nouvelles banques à Marseille, à Lyon, à Lille ; la banque de France organise des comptoirs à Reims, à Saint-Etienne ; mais ces établissements sont à peine formés ; la banque de Marseille seule a commencé ses opérations, et ses émissions de billets sont encore très-faibles. La spéculation a été timide ; les prix des denrées coloniales, de la plupart des matières premières, ne sont pas plus élevés que l'année dernière, quoique les approvisionnements soient généralement moindres, et que l'activité des fabriques, entretenue par les demandes de la consommation, ait été progressive. Nous devons excepter cependant les métaux, la houille et les indigos. L'élévation de prix du fer, du plonib, de l'étain et de la houille ne peut avoir causé chez nous la même perturbation qu'en Angleterre, car nous nous sommes, pour ainsi dire, précautionnés contre cette élévation, en ajournant nos projets de chemins de fer.

Les Anglais ont été moins prudents que nous, et la principale raison, c'est qu'ils n'ont pas ressenti notre crise de 1830. D'ailleurs, nous ne pensons pas que le mal acquière beaucoup de gravité chez nos voisins. La mesure de la banque d'Angleterre pour porter à 5 p. 0/0 le taux de l'intérêt, a pu jeter quelque trouble d'abord, mais son effet doit être de faire avorter la crise. Remarquons que la banque agit en sens opposé de sa conduite de 1825 ; alors elle fit tous ses efforts pour ranimer le crédit, soutenir l'activité de la circulation : le mouvement était trop avancé pour l'arrêter. Aujourd'hui, au contraire, elle se place au milieu pour le contenir. La baisse des fonds publics, à la bourse de Londres, aurait été moins sensible, si la situation financière ne s'était compliquée de circonstances politiques.

Lorsqu'en France, nous ne remarquons aucune des causes commerciales qui peuvent amener le discrédit général et entraver la circulation, nous ne pouvons que rassurer le commerce sur son avenir, et lui rappeler que ceux qui retirent subitement leur confiance à leurs correspondants, et veulent s'isoler des affaires, dès qu'une inquiétude vague commence à se répandre, sonnent eux-mêmes l'alarme et deviennent souvent victimes de leur méfiance. Nous allons plus loin ; nous soutenons que, dans les temps de crise, il serait plus avantageux aux créanciers d'une maison de commerce, ou d'une entreprise industrielle en déficit, de la soutenir, de lui conserver leur crédit, que de la forcer à liquider dans un temps critique où la valeur de son actif se trouvera considérablement réduite ou même anéantie par une faillite. Si nous voulions citer des noms, les exemples ne nous manqueraient pas pour prouver que telle maison qui, d'après ses livres, à l'instant de sa suspension, avait un actif d'une valeur égale à ses dettes, n'a donné par sa liquidation forcée que 12 à 15 0/0 de dividende à ses créanciers.

Cependant, nous savons qu'après quelques années de prospérité industrielle, le crédit s'étend plus facilement ; que quelques individus profitent de cette facilité pour établir des entreprises chanceuses, ou mal dirigées, sur des crédits qu'ils entretiennent au moyen d'effets de commerce échangés entr'eux, et qui ne sont pas causés par des opérations réelles. De temps en temps, le commerce s'épure, pour ainsi dire, par la liquidation forcée de ces individus ; mais ce sont là des faits isolés, et qu'il ne faut pas confondre avec les symptômes d'une crise générale.

Nous ne pouvons donc voir rien d'alarmant pour le commerce, dans le mouvement industriel en France. S'il s'élève, s'il s'inquiète, ce sont les événements politiques qu'il faut en accuser ; c'est le sentiment de répulsion qui éprouve pour un ministère contre-révolutionnaire ; si la baisse des fonds l'effraie, c'est qu'elle est causée par les événements de Madrid, de Lisbonne, et ceux qu'ils peuvent faire redouter. Le commerce craint pour ses relations à l'étranger, parce qu'il les a vues compromises par la politique des doctrinaires aux Etats-Unis, en Suisse, en Espagne, à Lisbonne, et qu'il observe le changement de langage de la presse ministérielle anglaise, à l'égard de notre gouvernement.

La cause unique de l'inquiétude générale est dans la présence au pouvoir d'hommes dont la politique connue est un gage de réaction ; elle est ainsi en dehors du commerce ; c'est un incident, déplorable sans doute, mais qui, nous l'espérons, disparaîtra devant les chambres assemblées, si même la retraite du cabinet ne devance pas leur réunion.

Samedi, à cinq heures du soir, devant l'École Vétérinaire, une voiture de luxe a renversé un ânier qui balayait le quai. Les roues lui ont passé sur les cuisses. Les deux dames qui étaient dans la voiture sont anglaises. Elles ont déclaré, lorsque l'on a arrêté leur équipage, qu'il appartenait à un maître d'hôtel de notre ville, et qu'il était conduit par ses gens. Le malheureux ânier a été transporté de suite à l'École Vétérinaire, où il a reçu tous les soins que sa position réclamait. S'il est de bon ton de brûler le pavé, ne serait-il pas aussi d'une incontestable utilité de punir d'une manière exemplaire les imprudens qui compromettent aussi légèrement la vie des piétons.

AVIS.

Le directeur des postes de Lyon a l'honneur de prévenir le commerce et le public qu'à partir du 1er octobre prochain, le départ de la malle-estafette d'Avignon aura lieu à deux heures du soir, au lieu de midi, et que la dernière levée des boîtes se fera dans les bureaux à une heure.

Chronique politique.

M. Larrey, le chirurgien en chef, inspecteur-général des armées de la république et de l'empire, chirurgien qui pendant trente ans commanda les ambulances de nos armées sur tous les points de l'Europe, M. Larrey n'est plus chirurgien en chef des Invalides. Il avait été nommé à cette place après la révolution de juillet, et il l'occupait depuis cette époque, sans autres appointemens que son traitement du conseil de santé. Par suite d'une décision signée par M. de Rosamel pendant son intérim, M. Larrey a reçu l'ordre de quitter son service. Il a été remplacé dans ce poste important, presque toujours réservé jusqu'ici aux grands maîtres de la chirurgie, par M. Pasquier fils, dont nous ne connaissons pas les titres scientifiques, et dont les états de service se bornent à avoir accompagné le duc d'Orléans en qualité de chirurgien attaché à la personne du prince pour son service particulier. (National.)

— M. de Bellevall est reparti vendredi matin pour la Suisse, porteur d'une note pour le conseil exécutif. On y expose, dit-on, que la France a toujours été l'alliée intime de la Suisse et de sa bonne population ; que jamais on ne pourrait oublier les rapports de cinq siècles ; mais que malheureusement la Suisse est en ce moment conduite par quelques hommes qui lui inspirent un esprit de malveillance pour la France, et auxquels il faut attribuer les renseignements qui ont servi de base au rapport présenté au directoire. En conséquence, la France demande une immédiate réparation, sinon elle rappellera son ambassadeur et cessera toute espèce de rapport diplomatique avec la Suisse.

— L'Autriche vient de rappeler sous les drapeaux tous les congés de semestres ; elle va augmenter son état militaire d'un tiers ; elle craint le retentissement des événements de Madrid jusque dans l'Italie. Il paraît certain que le corps d'armée autrichien dans le Milanais va être porté au grand complet de 120,000 hommes.

Le général en chef a ordre de se porter immédiatement sur tous les points menacés sans distinction. Il a ce qu'on appelle en termes de diplomatie carte blanche pour marcher contre toute ville ou province qui menacerait de se révolter ou de changer l'ordre des gouvernemens existans. (Journal général.)

— Un journal explique l'acceptation de M. Martin (du Nord) et du général Bernard par un rapprochement qui se serait fait entre le ministère et plusieurs personnes notables du tiers-parti. Il attribue aussi à cette cause le retrait de plusieurs démissions annoncées. Toutefois, ce journal ne croit pas que les journaux du tiers-parti aient encore été mis dans la confidence.

A l'appui de ce dire viendrait le passage suivant de la *Chronique*, publié ce matin par la *Nouvelle Minerve* :

« Voici un fait qu'on nous affirme et que, toutefois, nous n'acceptons que comme un bruit :

« Dès qu'il a appris la formation du nouveau ministère, M. Dupin aurait écrit pour offrir ses services et poser la question de savoir si on daignerait le conserver à la présidence. Si nous sommes bien informés, le général Bernard servirait d'intermédiaire entre M. Dupin et M. Guizot. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une étroite amitié lie le nouveau ministre de la guerre et l'honorable président de la chambre. »

Enfin nous lisons dans la *Chronique de Paris* : « Si les amis de M. Dupin savaient toutes les démarches qu'il fait en ce moment, toutes ses intimes protestations, ils jugeraient de toute la pusillanimité de ce tiers-parti qui fait tant le fanfaron en dehors, et qui assure en secret ses petites affaires. »

Tout cela nous a paru assez curieux pour être publié, disposés que nous sommes à enregistrer les rectifications qui nous seraient adressées.

— On lit dans un journal du matin :

« On a reçu de Tunis la nouvelle que le gouvernement

s'est enfin ouvertement déclaré contre les levées d'hommes que le bey de Constantine prétendait faire dans la régence, et qu'il a fait ordonner de s'y opposer dans tous les districts de l'intérieur où Achmet a des partisans. Les habitants de la capitale et du littoral ont arrêté, sur plusieurs points et de leur propre autorité, des envois destinés à Constantine; quelques soldats, soupçonnés d'embauchage, ont été livrés par les Maures au commandant de la Goulette, qui les a fait mettre aux fers. Les agents de la Porte sont déconcertés par la contenance des consuls européens, et deux ou trois d'entre eux sont partis pour Tripoli. »

— Un *post scriptum* de l'*Ami de la Charte*, sous la date de Nantes, 22 septembre, contient ce qui suit :

« Neuf heures du matin. — C'est aujourd'hui que le tribunal de police correctionnelle s'occupe de l'affaire des ouvriers maçons qui n'ont pas été jugés jeudi dernier, et tout annonce que cette journée se terminera plus heureusement. Ce matin, à 7 heures, les maçons ont été conduits de la prison neuve au palais de justice, et les abords de la prison n'étaient point assiégés par la foule, et au lieu de faire le trajet en voiture, ces ouvriers sont allés à pied. Dès la pointe du jour, tous les ouvriers de toute profession se sont rendus à leur travail, comme de coutume. La voie publique ne présente en fait d'habitants non militaires et non gardes nationaux que l'aspect ordinaire; elle paraît même moins fréquentée. Toutes les boutiques sont ouvertes et les marchés sont garnis comme de coutume. Cependant de nombreux piquets, dus aux renforts que la garnison a reçus, se font remarquer sur plusieurs points; en voici le relevé autant qu'il nous a été possible de le faire : Sur la place Bretagne, un bataillon du 36^e de ligne; sur la place du Bon-Pasteur, près de la rue Contrescarpe, deux compagnies du 40^e de ligne; sur la place de l'Orme, à l'entrée des boulevards, un escadron de cavalerie; sur la place Gratin, plusieurs compagnies du 6^e léger; sur la place Royale, deux compagnies du 40^e de ligne et un escadron de chasseurs à cheval; sur le cours St-Pierre, un bataillon du 40^e; sur la place du Bouffay, devant le Palais-de-Justice, un bataillon du 40^e de ligne, un escadron de chasseurs à cheval et toute la gendarmerie à pied et à cheval. Il y a eu depuis six jusqu'à huit heures du matin, sur la place Royale, deux compagnies de canonniers de la garde nationale. »

« Dix heures et demie. — Les tambours de la garde nationale battent le rappel et sont presque seuls dans nos rues. Les gardes nationaux répondent à cet appel en plus grand nombre que jeudi dernier. D'abord on regarde généralement cela comme un devoir, et ensuite beaucoup de citoyens, appuyés sur de nombreuses expériences, ont craint qu'un refus n'amenât la dissolution de la garde nationale de Nantes; car, on le sait, la doctrine n'aime pas beaucoup l'institution de la garde nationale, et saisit le moindre prétexte pour prononcer des dissolutions. »

« Onze heures et demie. — La petite bourse qui se tient le matin, à onze heures, sur le quai de la Fosse, devant la douane, est veuve de ses habitués, qui sont tous sous les armes. »

« Une heure après midi. — La garde nationale de toutes armes est très-nombreuse; elle stationne sur le cours Saint-Pierre. Tous les autres corps gardent leur position. Le procès des maçons continue de la manière la plus pacifique. La salle d'audience est plus d'à moitié pleine. La voie publique est entièrement libre, les voitures et charrettes peuvent y circuler d'autant plus librement qu'on n'y remarque presque point de piquets; on n'y voit, pour ainsi dire, que les ménagères qui s'en reviennent de la provision. Les cafés, cabarets et buvettes qui avoisinent les piquets se félicitent du grand déploiement de force publique; ils ne savent où mettre les consommateurs qui abondent chez eux. Ainsi, la journée se passera bien; enfin, pour peindre d'un trait caractéristique l'aspect de la ville, nous dirons que l'on s'y croirait en un jour de fête, un jour de grande revue, plutôt qu'en un jour où une grande partie de la population est mise en état de suspicion légitime. »

« Deux heures moins un quart. — M. le préfet et M. le comte d'Erlon, commandant de la 12^e division militaire, viennent d'inspecter la garde nationale. La garde nationale se met en mouvement et se sépare pour prendre en ville diverses stations. »

— Nous lisons dans l'*Ami de la Charte*, sous la date de Nantes 22 septembre :

« Trois affaires contre les ouvriers maçons prévenus de coalition ont été jugées aujourd'hui. »

« Le 29 août, dans la matinée, une trentaine de maçons se présentèrent au chantier de M. Yvernogean, situé au bois de Launay, et ils engagèrent les ouvriers de ce chantier à faire grève comme eux. Ces derniers désiraient achever leur tiers de jour, mais on leur dit que le plus tôt qu'ils quitteraient le travail vaudrait le mieux, et ils quittèrent de suite ce chantier. Les nommés Pierre Baudouin, Noël-Auguste Hameau, Gaëtan Petit, dit Caritan, François Sicard et Pierre Blot, étaient prévenus d'avoir fait partie de cette bande et d'avoir par des menaces déterminé les ouvriers de M. Yvernogean à quitter leur travail. Le tribunal a renvoyé les sieurs Petit et Blot de la prévention et condamné les trois autres prévenus à dix jours de prison. »

« Le 30 août, dans la matinée, une douzaine d'ouvriers maçons, qui se promenaient aux environs de Nantes, se présentèrent au chantier de M. Perraudon à la Basse-Indre. Ils invitèrent à boire les ouvriers de ce chantier, et ceux-ci n'ayant point accepté leur invitation, ils se retirèrent en chantant. Deux d'entre eux revinrent dans la soirée du même jour, et Julien-Louis Leblond dut dire cette fois, en se retirant, que le lendemain il reviendrait avec 200 maçons, si cela était nécessaire, pour faire fermer le chantier. »

« Les sieurs Auguste Hervieux, François Morin et Julien Braud, prévenus dans cette affaire, ont été acquittés. Leblond a été condamné à dix jours de prison. »

« La dernière affaire était relative à la réunion d'une

quarantaine de maçons qui, le 6 de ce mois, se rendirent sur le quai de l'Hôpital pour empêcher quelques manœuvres et quelques apprentis maçons qui travaillaient encore au parapet de ce quai, de continuer leurs travaux. Ils menacèrent de jeter les outils à l'eau. Les nommés François Fremont, Brice, Pierre Musset, Louis Clémenceau, présents, et Frédéric Baudry, en fuite, étaient prévenus d'avoir pris part aux menaces et voies de fait qui se commirent dans cette circonstance. »

« Fremont et Baudry ont été condamnés à un mois de prison, Blanchet à dix jours de la même peine, Clémenceau et Musset ont été renvoyés de la prévention. »

ACCIDENT ARRIVÉ À L'EMPEREUR NICOLAS. — Seule parmi les feuilles allemandes, la *Gazette des postes de Francfort* publie la nouvelle suivante :

« St-Petersbourg, 12 septembre. »

« S. M. l'impératrice a reçu ce matin deux courriers successifs de l'empereur, l'un à 7 heures, l'autre à 10. Ces courriers ont apporté la nouvelle que le 8 septembre, à une heure après-midi, sur la route de Pensa à Tamboff, 5 verstes de Tschambar, la voiture fermée de S. M. a versé; l'empereur est tombé sur l'épaule et s'est rompu la clavicule. Cependant cet accident n'a pas eu de suites alarmantes. L'empereur s'est rendu à la ville à pied. S. M. a expédié un courrier à l'impératrice aussitôt après le premier pansement et un second après quelques moments de repos. S. M. a écrit elle-même à l'impératrice, et S. M. a ordonné de publier ces nouvelles et d'y joindre le bulletin ci-après des médecins : »

BULLETIN.

« Au pansement, il a été reconnu que S. M. l'empereur s'est cassé la clavicule dans un sens oblique près de l'os pectoral sans nul autre lésion. La fracture est simple et nullement compliquée, ce qui permet d'espérer que S. M. sera bientôt et complètement rétabli. Après le pansement, S. M. a dormi tranquillement quelques heures. S. M. se trouvait fort bien, sauf une faible douleur dans la partie fracturée. »

« Tschambar, 8 heures du soir. »

« Le médecin de l'empereur, ARENDT; »

« Le chirurgien cantonal, signé YWERNER. »

— Voici quelques détails sur l'accident survenu à l'empereur Nicolas. Le choc a été si rude que la calèche n'a pas versé seulement sur le côté, mais complètement sens dessus dessous, présentant les quatre roues en l'air. Le cocher a été jeté à une grande distance et en sera quitte pour quelques contusions graves; le valet de chambre a été frappé violemment à un œil qu'on n'espère pas pouvoir lui conserver, et l'empereur, froissé par la voiture et recevant le comte Benkendorff, son seul compagnon de voyage, qui est tombé sur lui de tout son poids, a eu la clavicule cassée, sans qu'il soit rien arrivé au comte. »

On annonce, toutefois, que le grand-duc Michel, qui se trouve à Francfort, a reçu, par un courrier extraordinaire de St-Petersbourg, l'avis que l'accident n'aura d'autre suite que le désagrément pour S. M. I. de passer quatre semaines dans la ville de Tschambar, et de renoncer à la tournée et aux revues qu'elle se proposait de faire. »

La suite de l'empereur se trouve toujours à une grande distance et souvent à plusieurs journées de sa personne. Tout son bagage consiste, en attendant, en une petite calèche très-simple dans laquelle l'empereur se place, en manteau et en casquette, avec le seul comte Benkendorff. Un cocher et un valet de chambre forment toute leur suite provisoire. »

— On lit dans le *Constitutionnel de Loir-et-Cher*, sous la date de Blois, 23 septembre :

« L'autorité municipale désarme en ce moment la garde nationale de Blois. Tous les fusils sont portés à la mairie. Quand les rendra-t-on aux citoyens? Une mesure semblable a été exécutée à Vendôme et à Mer, et nous n'avons pas encore entendu dire que, dans ces deux villes, on ait rendu aux gardes nationaux leurs armes. »

La tournée des inspecteurs des armes est le prétexte sur lequel se fonde cette mesure de désarmement. »

— La *Chronique de Paris* annonce que M. de Bellevall est parti pour Berne après avoir obtenu une audience du roi. Il est porteur de dépêches importantes pour M. de Montebello. »

— Plusieurs journaux annoncent qu'un ultimatum vient d'être expédié à Berne, signifiant au Directoire qu'il ait à désavouer les conclusions du rapport du comité dans l'affaire Conseil. Ce désaveu devait être notifié avant le 10 octobre, sous peine de blocus. »

— Les incertitudes sur l'envoi de M. de Latour-Maubourg en Espagne ont cessé; aujourd'hui ce diplomate se met en route pour aller représenter le gouvernement français auprès de la reine Christine. »

— Sur le rapport de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, une ordonnance vient d'être rendue portant qu'à l'avenir, dans les Facultés de médecine de Paris, Strasbourg et Montpellier, la fonction de chef des travaux anatomiques sera donné au concours, en cas de vacance, ou à l'expiration d'une période de six ans depuis la nomination du titulaire. Les docteurs en médecine régulièrement inscrits seront admis à concourir. »

— Au camp de Compiègne, lorsque la nouvelle officielle de la nomination de M. Bernard au ministère de la guerre parvint, personne n'a cru cette nomination sérieuse. On s'est accordé à regarder comme faisant un *intérim* l'aide-camp du roi, qui déjà a fait preuve d'une bonne volonté si grande l'année dernière. »

— La cour de cassation a décidé qu'un percepteur des contributions, bien que dépositaire légal des deniers publics, ne pouvait, par ce motif, être dispensé du service de nuit de la garde nationale. »

— Le directeur de l'Ecole normale d'Evreux vient d'être destitué pour cause de *négligence habituelle dans l'ac-*

complissement de ses devoirs religieux. Il ne va pas à confesse; et on a trouvé dans la bibliothèque de l'Ecole l'*Antiquité dévouée*, de Boulanger, qui a été fournie à cette bibliothèque par le département. Voilà ce que nous apprend le *Journal de Rouen*, et il ajoute que le préfet de l'Eure a été tellement indigné de cette mesure, prise sans son concours et même contre son opinion, sa volonté et ses sympathies; que ce magistrat a demandé tout de suite la révocation immédiate de l'arrêté, ou l'acceptation de sa démission. »

Paris, 26 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le nouvel ambassadeur d'Espagne, M. Campuzano, a été présenté aujourd'hui au roi pour la remise de ses lettres de créance. On assure que dans cette entrevue le ministre de la reine régente a trouvé l'occasion de protester contre les insinuations des journaux ministériels français, sur tout ce qui touche la cause de la reine. »

— A toutes les causes de perturbation que les questions pendantes, Suisse, Espagne, Portugal et ministère doctrinaire ont fait naître, l'imprévu vient d'en lancer une nouvelle à notre frontière rhénane, nous voulons parler de la quasi-abdication du vieux roi de Prusse et le règne anticipé de son fils, ce prince si belliqueux et auprès duquel le grand Frédéric, qui a réuni tant de provinces au marquisat de Brandebourg, ne serait qu'un cadet. Cette nouvelle a paru fort grave; le cabinet s'est réuni ce matin chez M. Molé, sur des dépêches arrivées dans la soirée, et l'on assurait que le télégraphe de Strasbourg avait annoncé qu'une manifestation dans les états-majors de la cour et de la ville avait accueilli l'association du prince royal au trône comme le signal d'une politique qui, soutenue des recrutements de la Russie, promettait à l'armée et à tous les nobles officiers de la cour de Berlin un avancement que le *statu quo* avait rendu impossible. »

Les confidens du ministère n'étaient pas sans inquiétude ce matin; ils annonçaient que S. M. le roi de Prusse, à la suite d'une promenade à Potsdam, avait été saisi d'un spasme nerveux durant lequel on l'avait cru mort. Revenu à lui, le roi avait perdu en partie la mémoire; un froid glacial s'était manifesté aux extrémités et faisait craindre qu'il ne s'étendit plus haut. Cette triste situation a réveillé toutes les sympathies. On se précipitait sur la place du Palais pour avoir des nouvelles de l'auguste malade, et toute la cité était en émoi. »

— L'administration des jeux de Paris, qui sent approcher sa dernière heure et son exploitation lui échapper, prépare une organisation au moyen de laquelle elle espérerait ressaisir sur la frontière de France une portion de ce qu'elle perd à l'intérieur. Déjà des agents adroits sondent le terrain dans les différents rendez-vous de la gent fashionable et sur les grandes routes de poste de l'Europe. Baden, Wiesbaden, Aix-la-Chapelle, Aix en Savoie, sont explorés en ce moment par des commis-voyageurs de M. Benazet. »

— Il est question au ministère de la guerre d'un grand scandale : un colonel vient de rendre, à son régiment tout entier, compte de l'administration des deniers de la masse I. »

— On sait que M. de Joinville, mis à la retraite pour faire place à M. Boissy-d'Anglas, a, de force, obtenu le rapport d'une partie de la décision qui le concernait, parce qu'on n'avait oublié qu'une chose, l'âge de M. Joinville qui a encore droit à trois années de service. M. Joinville donc rentré en disponibilité, n'a cependant point ressaisi l'intendance de la première division, et il est question de lui donner celle de l'Hôtel-des-Invalides, qui serait enlevée au baron Volland, pour la part trop vive qu'il aurait prise aux démêlés entre le maréchal-gouverneur et l'ex-ministre de la guerre. On avait d'abord désigné M. de Raymond pour remplacer M. Volland; mais le maréchal Moncey l'a refusé absolument pour la même raison qui lui a fait demander la mise à la retraite de l'intendant en fonctions. »

— M. de la Rue est de retour à Paris, à la suite de la mission dont il avait été chargé auprès de l'empereur de Maroc. »

— On dit que l'ex-roi de Naples et d'Espagne, Joseph Napoléon, a obtenu du gouvernement français la permission de passer quelques mois en Corse. Il paraît même que le peu de sensation qu'a produite à Paris, hors du cercle de ses anciennes relations, la présence de Mme Murat, pourra faire prochainement abandonner les mesures d'interdiction portées contre la famille Bonaparte. »

— Les princes de Prusse qui devaient, disait-on, venir à Paris, sont à La Haye en ce moment. Il est probable que l'état de santé de leur père hâtera leur retour à Berlin. »

— Le roi part pour Compiègne dans l'après-midi. »

— On n'a pas oublié la fameuse chanson qui a valu à M. Pagnerre six mois de prison : cette chanson attribuée à M. Altaroché et que le trop célèbre Lacenaire réclama comme son œuvre, fut reproduite par M. Eugène Roch dans l'*Observateur des Tribunaux*; le parquet incrimina cette publication et M. Eugène Roch a comparu aujourd'hui devant la cour des assises. L'accusation ayant été abandonnée par M. Plougoulm, M. Roch a été acquitté. »

BULLETIN DE LA BOURSE. — On a parlé à la Bourse des affaires d'Espagne. On a donné comme chose certaine que le nouvel ambassadeur d'Espagne, qui a été présenté aujourd'hui au roi, a remis au ministère des affaires étrangères une protestation contre les diverses insertions défavorables à la révolution espagnole faites dans le *Moniteur*. On ajoute que cette protestation de M. Campuzano a été conseillée par un ministre d'une puissance alliée de la France. On a aussi parlé de l'affaire entre Gomez et Alaix : malgré les bulletins carlistes, les personnes bien informées persistent à soutenir que le chef carliste a éprouvé un échec. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Phare*, journal ministériel de Bayonne, qui fut le défenseur zélé de toutes les fausses mesures de Cordova et d'Isuritz, se montre maintenant adversaire acharné du ministère nouveau, et ses informations prennent un caractère tout favorable à la cause du prétendant. Ainsi, Gomez n'est plus pour lui un chef de bande; c'est un général chargé d'une mission de pacification, et qui proclame des amnisties, et cela parce qu'il n'a pas mis à feu et à sang la ville de Requena: nous signalons ce changement de front du *Phare*, parce qu'il correspond à celui qui s'opère dans la presse ministérielle de Paris.

Ce journal en est d'ailleurs pour les nouvelles de Madrid à la date du 7. Il annonce, comme le *Journal des Débats*, qu'on fait des préparatifs pour éloigner la reine de Madrid; mais ce serait pour la conduire à Badajoz dans le cas où Rodil échouerait contre l'armée carliste.

Utiel, où les chefs carlistes ont opéré leur jonction, est à environ 40 lieues d'Espagne de Madrid.

On n'apprend pas encore que don Carlos ait quitté Estella.

— La *Chronique de Paris*, feuille périodique, rédigée sous des influences très-gouvernementales, contient aujourd'hui ces lignes on ne peut plus significatives:

« Nous n'avons aucune prédilection pour don Carlos, mais, en vérité, qui peut nier qu'en face de la république, lui seul est le principe d'ordre et de salut pour le système monarchique en Espagne; il n'y a plus de gouvernement régulier qu'en lui. Oh! que de bonnes choses on aurait pu faire en s'emparant de don Carlos, en imposant des conditions de liberté, de garantie, de crédit à son avènement! Ce n'est pas auprès des amis de Riégo qu'il fallait envoyer un ambassadeur, il fallait s'abstenir et attendre. L'Europe est plus circonspecte. Joignons-nous à elle dans une circonstance aussi décisive. Entre la république et don Carlos, entre les sociétés secrètes et les volontaires royalistes, il n'y a pas à hésiter. »

— Le gouvernement a reçu de Perpignan les nouvelles suivantes, à la date du 23 septembre:

« Le gouvernement espagnol a destitué le général Aldama de son commandement. Il a été remplacé par le général Gurrea, pour les opérations militaires, et par le maréchal-de-camp Serrano, pour le commandement politique.

» Les communications sont toujours très-difficiles en Catalogne. »

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES DE LA PÉNINSULE.

Des lettres de Lisbonne, du 12, arrivées par voie extraordinaire, annoncent que le premier acte du nouvel ordre de choses a été de retirer au prince Ferdinand le commandement de l'armée, qui ne lui avait été conféré que par le caprice obstiné de la reine son épouse. On a aussi supprimé l'apanage annuel du prince.

La reine, qui se tient renfermée avec son mari et toute la cour au palais de *Las Necesidades*, voudrait s'embarquer à bord d'un bâtiment de guerre anglais; le prince Ferdinand s'y oppose, parce qu'il veut attendre des nouvelles du roi Léopold son oncle. (Messager.)

LES RUSSÉS EN ASIE. — *Appréhensions de l'Angleterre.* — Les journaux allemands, remplis souvent de détails surabondants sur les petits événements dont Constantinople est le théâtre, se taisent sur ce qui se passe en Perse et dans les possessions asiatiques de la Russie: nous pouvons aujourd'hui, grâce à une correspondance de Constantinople du *Morning-Chronicle*, suppléer à cette lacune. Ces nouvelles méritent une certaine attention:

« Constantinople, 31 août. « Le capitaine Macdonald, porteur de dépêches de Teheran, a quitté Constantinople pour se rendre à Londres; ces communications sont de la plus haute importance. La Porte ayant reçu des nouvelles de son envoyé en Perse, Essad-Effendi, on connaît ce qui suit: Notre ambassadeur, M. Ellis, a formellement protesté contre l'expédition projetée à Hérat. Le motif allégué pour cette mesure extraordinaire est le danger présenté pour nos frontières des Indes, dont la tranquillité est menacée par l'attitude hostile de nos voisins, dans une démonstration faite sur une si large échelle. La campagne est entreprise sous les auspices du Kaimacan, premier ministre, partisan notoire de la Russie; l'ambassadeur russe a donné la preuve de l'intérêt qu'il portait à cette expédition en offrant de se mettre lui-même à la tête d'un régiment.

» Ainsi les projets de la Russie, dans ces régions, commencent à se développer; quand elle sera maîtresse de la Circassie, et quand ses communications seront solidement établies avec la Géorgie et ses conquêtes au sud de la mer Caspienne, la Russie continuera ses envahissements. Les nouvelles de la semaine dernière prouvent qu'elle a déjà commencé l'œuvre; les Thermopiles de l'Orient, ces véritables remparts de nos possessions dans l'Inde ne pourront évidemment résister au choc de ces masses imposantes. Les troupes russes sont parvenues à s'emparer de Soudjek-Kalé, forteresse formidable entre Anapa et Gulendjek; une attaque simultanée a été dirigée de ces deux places contre la forteresse et l'attaque a été secondée par une expédition navale partie de Sébastopol. On évalue le nombre des Russes qui ont pris part à l'affaire à 15,000 hommes; la perte a été considérable. Elle se trouve compensée amplement par les avantages de la position conquise, qui leur permettra dorénavant de compléter le blocus de la côte. Déjà les Russes ont pris 14 chaloupes chargées de sel et de poudre, et les Circassiens, bloqués de toutes parts, n'auront bientôt plus le moyen de se défendre.

» Les préparatifs formidables qui se font dans la Crimée et la Bessarabie, et la présence attendue de l'empereur, qui ont excité les appréhensions des puissances européennes, paraissent avoir pour but principal la soumission du Caucase; mais ces circonstances n'en sont pas moins faites pour alarmer. C'est aux cabinets de l'Europe à regarder comme perdues avec la Circassie toutes les chances de résistance ultérieure aux empiétements de la Russie. La ruine de la Circassie fera connaître sa valeur, et le changement de ton qu'adoptera le cabinet de St-Petersbourg dans ses négociations démontrera tout le poids qu'avait dans la balance le glaive des Circassiens insoumis. »

BELGIQUE. — *Le clergé inférieur de Belgique.* — Le clergé inférieur de Belgique commence à se lasser du rôle politique dont il est chargé par ses chefs ambitieux. Cette vérité que nous avons énoncée, en parlant des élections communales de ce pays, est arrivée maintenant à l'évidence. Les destitutions frappées

par les évêques et la polémique qui s'est établie à ce sujet signalent hautement le mouvement de réaction qui s'opère. L'évêque de Liège, dans une lettre pastorale, accuse charitablement le clergé inférieur de crasse ignorance; MM. les curés sont trop bien élevés pour répondre sur le même ton, mais ils défendent avec force dans les journaux l'inamovibilité de leurs fonctions. Les destitutions doivent avoir été nombreuses à l'approche des élections, car on rappelle à l'évêque de Liège les canons qui ordonnent qu'il y ait au moins un prêtre inamovible dans chaque église. Rien n'est instructif et curieux comme cette polémique ecclésiastique, où l'on s'attaque et l'on se défend avec des passages de l'Évangile et des Pères de l'église que chacun explique à sa guise.

Il est certain, dès aujourd'hui, que si le parti philosophique ne l'emporte pas dans les élections du district (pour la chambre des représentants) qui auront lieu le 29 septembre, il faudra l'attribuer moins au zèle et à l'influence personnelle des curés qu'à l'indifférence des Belges en général pour tout ce qui se passe en dehors de leurs municipalités. Là est le secret de l'inconstance tant reprochée à nos voisins. Comme il est impossible qu'un gouvernement ne procède point par des vues d'ensemble et que le pays n'a que des vues de localités, les collisions entre l'autorité centrale et les communes se multiplient et amènent des révoltes ou des révolutions. Dans cet esprit tout municipal est aussi l'explication de l'invasion du clergé dans la cité; et, il faut le dire, le prêtre belge ne rentrera pas dans le sanctuaire tant que la Belgique ne formera qu'une unité nominale et ne sera pas élevée par un gouvernement fort au rang d'un véritable état politique.

Malheureusement l'époque de cette transformation n'est pas aussi proche que le souhaiteraient les amis du progrès social.

ITALIE, 30 septembre. — Le choléra approche à pas rapides de sa fin dans le royaume Lombardo-Vénitien et le Tyrol italien; Mantoue n'a pas souffert.

On a fait un relevé officiel des dommages occasionés par le tremblement de terre du 12 juin dans le district de Cesole, province de Trévise; des 1943 édifices subsistant dans les huit paroisses de ce district, 400 se sont entièrement écroulés, et 692 ont été plus ou moins endommagés; les églises que Canova a fait construire à Possagno, sa ville natale, la galerie Canonica et le grand pont de Crespano n'ont heureusement pas été atteints. Il est singulier que les journaux italiens n'aient fait aucune mention de ce phénomène, d'ailleurs si rare dans la haute Italie.

(Gazette d'Augsbourg.)

TURQUIE. Constantinople, 31 août. — Conformément à la convention conclue entre la légation impériale russe et la Sublime-Porte, cette dernière vient d'expédier 60,000 bourses (environ 7 millions de fr.) formant le complément de l'indemnité due à la Russie. La légation russe donnera conséquemment les ordres nécessaires pour faire procéder à l'évacuation de la forteresse de Silistrie. (Idem.)

VARIÉTÉS.

PROCÈS DE LA FAUSSE ÉPOUSE DE MOLIERE.

Molière qui, dans sa verve intarissable et profonde, a si souvent traduit l'infortune des maris trompés au ban du théâtre, ne fut pas, on le sait, entièrement exempt des inclementes tribulations où il sut puiser une si ample source de comique; et la trop juste jalousie que lui inspira Armande Béjart, sa légère épouse, est venue jusqu'à nous sur le témoignage des contemporains, comme pour prouver qu'il n'est si grand nom, si noble esprit, si beau caractère, qui ne paie aussi par quelque point son tribut aux faiblesses et aux douleurs de notre pauvre humanité.

Certes, c'est une chose à déplorer que de voir un homme tel que Molière en proie aux tourmens, presque aux ridicules d'un mari trompé; aussi nous garderons-nous de parler ici des galanteries de la jolie comédienne, qu'il avait eu le tort d'épouser lorsqu'il en aurait pu être le père: laissant de côté le grand homme, pour n'être pas forcé de le plaindre en l'admirant, nous rapporterons seulement les piquans détails d'un procès dans lequel M^{me} Molière, si elle n'y donna pas lieu par sa conduite, se trouva compromise du moins. Demeurés inédits jusqu'à ce jour, les détails de ce bizarre procès offriront, nous le pensons, à nos lecteurs ce genre d'intérêt qui s'attache à tout ce qui touche un nom célèbre; et nos auteurs dramatiques qui, si souvent, ont puisé dans les archives judiciaires le sujet de leurs intéressantes compositions, nous sauront peut-être gré d'exhumer ici pour eux du poudreux amas des curieuses paperasses du Palais un document dont le nœud, à défaut du dénouement, semblerait emprunté à la féconde imagination de celui dont une intrigante ne craignit pas de compromettre à la fois le nom, le repos et l'honneur.

Douée d'une rare beauté, d'un esprit piquant et d'un talent remarquable, M^{me} Molière s'était fait une grande et juste réputation parmi les actrices de son époque. Les hommes les plus distingués de la cour honoraient les comédiens de la plus familière amitié alors, et les favoris du grand roi tenaient à l'honneur de compter parmi les commensaux de Molière. Presque tous courtoisants sa femme; aucun, toutefois, malgré son renom de galanterie, ne pouvait être désigné comme particulièrement admis dans ses bonnes grâces: M^{me} Molière était entourée d'adorateurs; on ne lui connaissait pas d'amant.

Un gentilhomme de province, M. de Lorny, résolu de l'être. Eperdument épris de la comédienne qu'il n'avait vue que sur le théâtre, il chercha à se faire présenter dans la maison de Molière. C'était une chose impossible: occupé tout entier dans son triple labeur de poète, de directeur et de comédien, Molière vivait de la manière la plus retirée; et les tentatives de M. de Lorny pour former avec lui une sorte de liaison ou du moins de connaissance, échouèrent devant cette sorte de sauvagerie. Encouragé alors par la réputation d'inconséquence et de galanterie de M^{me} Molière, il prit le parti de recourir à une voie qui, pour être moins honnête, n'en devait pas moins assurer le succès de son dessein, s'il en devait croire les bruits de la ville. Une entremetteuse, nommée la Ledoux, était alors renommée pour sa discrétion et son adresse; ce fut à elle qu'il se confia pour obtenir une entrevue de M^{me} Molière.

M. de Lorny jouissait d'une fortune considérable; il s'annonçait comme décidé à ne reculer devant aucun sacrifice; la Ledoux se chargea de l'honorable mission qu'il confiait à sa prudence, en lui faisant toutefois déposer à tout événement une somme de mille louis entre ses mains, afin, dit-elle, de mieux assurer la réussite de l'entreprise.

Une seule idée l'obséda dès lors, celle de s'approprier la somme: et voici le moyen qu'elle imagina pour y parvenir.

Paris, comme de tout temps, renfermait un grand nombre de courtisanes; plusieurs ressemblaient à M^{me} Molière; une surtout, bien que plus âgée, avait tout à la fois, presque à si méprendre, sa tournure, son air de visage et surtout son regard, son dédaigneux sourire, et l'accent sonore et touchant de sa voix. Cette fille se nommait la Tourelle: mise au fait de l'intrigue qu'il s'agissait de mener, elle consentit à jouer le personnage de M^{me} Molière qu'elle avait vue souvent au théâtre, et qu'elle se faisait

forte d'imiter, au point de tromper M. de Lorny aussi longtemps que l'amour se traduirait chez lui en marques d'une surprenante libéralité.

Cependant, depuis son entrevue avec la Ledoux, l'honnête provincial revenait plus impatient chaque jour, et elle, trop adroite pour laisser pressentir la facilité de son entreprise, l'entretenait dans son espérance en exaltant les difficultés, en suscitant à propos de feints obstacles, en recommandant une prudence qui seule devait assurer le succès. Après un mois de délai environ, et lorsque le retard avait encore redoublé son impatience, elle se rendit toute joyeuse près de M. de Lorny; elle avait réussi, dit-elle, à triompher des scrupules de la belle actrice; l'hommage de M. de Lorny était accepté, et le lendemain M^{me} Molière allait se trouver à un rendez-vous donné dans une maison isolée et sûre.

L'amoureux de Lorny témoigna libéralement sa reconnaissance d'un si grand service, et son bonheur fut complet lorsque le lendemain il vit arriver la demoiselle, dans une toilette négligée, et presque cachée dans ses coiffes, comme si elle eût craint d'être reconnue. Elle joua son rôle à merveille, affectant la petite toux de M^{me} Molière, son afféterie, ses airs importants, ne parlant que de grandeurs, exagérant la fatigue que lui causait le rôle de *Circé*, pièce en vogue alors, et faisant surtout valoir sa complaisance d'avoir condescendu à se rendre dans une maison dont l'éloignement seul pouvait suffire pour faire concevoir à ses gens des soupçons outrageants et odieux.

Un plus habile y aurait été pris. M. de Lorny l'accabla des protestations les plus sincères, et la pressa de mettre son amour à l'épreuve en acceptant quelque gage de sa tendre reconnaissance. La Tourelle joua la femme opulente: elle ne voulut consentir à recevoir un présent qu'à la condition que la valeur en serait des plus minimes, et ce ne fut qu'après une résistance toute charmante qu'elle voulut bien choisir chez le sieur Monot, bijoutier du quai des Orfèvres, un collier de diamans que le heureux de Lorny s'estima trop heureux de payer huit mille deux cents livres.

Les galans rendez-vous se succédèrent avec régularité dès lors. La Tourelle avait surtout supplié son heureux amant de ne jamais lui adresser la parole au théâtre, afin, disait-elle, de mieux tromper la soupçonneuse clairvoyance de Molière, et de ne pas exciter l'envie de ses compagnes jalouses la plupart de ses succès. M. de Lorny, assidu à toutes les représentations de la Comédie, se contentait donc d'admirer son idole, de l'applaudir et de s'enorgueillir de ses succès, sans enfreindre la discrète loi mise pour condition à son bonheur.

Deux mois durant, cette douce liaison fut sans nuages: la courtisane en compromit la première la sûreté, par une faute dont elle devait porter cruellement la peine. Les rendez-vous se donnaient chez la Ledoux: chaque fois, la Tourelle se faisait attendre; un jour elle manqua tout-à-fait. De Lorny l'attendit avec patience d'abord, puis avec inquiétude, avec mauvaise humeur enfin, et l'heure du spectacle étant venue, il prit le parti d'aller au théâtre, malgré l'insistance que mit la Ledoux à le détourner de ce projet.

La Comédie-Française donnait ses représentations à l'hôtel Guénégaud; M. de Lorny s'y rendit en hâte, et n'arriva cependant que lorsque la pièce était commencée; une place demeurait vacante encore au premier rang des bancs placés sur le théâtre; il y parvint, et la première personne qu'il aperçut sur le devant de la scène fut M^{me} Molière dans l'élegant et riche costume de *Circé*.

Jamais elle ne lui avait paru si belle: il était venu pour lui adresser un reproche, et lorsqu'en descendant la scène elle passa devant lui, il ne trouva de voix que pour lui dire: « Vous êtes plus adorable que jamais; si je n'étais amoureux déjà, je perdrais la tête aujourd'hui. » Accoutumée à ces sortes de fautes, l'actrice ne fit aucune attention à ses paroles; et la regarda tendrement, l'appela à demi-voix, lui fit des signes d'intelligence: rien ne put lui attirer un regard, un signe qui pût faire comprendre seulement qu'il eût été remarqué de la dédaigneuse comédienne.

C'était, à son avis, par trop d'indifférence après la conduite de la journée: la pièce finie, il courut à grands pas vers la loge où M^{me} Molière quittait son costume, et, furieux, troublé, impatient de connaître la cause de tant de mépris, il en ouvrit la porte avec violence.

M^{me} Molière était seule avec sa suivante: elle n'avait jamais vu cet homme, et grande dut être sa surprise, quand, d'un air effaré, l'œil colére et tout l'extérieur empreint d'une violente émotion, il s'assit au fond de la loge, sans prononcer un mot d'excuse, de politesse ou d'explication.

M^{me} Molière était impérieuse; elle s'avança vivement vers lui, et, d'un geste digne et théâtral à la fois, elle lui fit signe de sortir, tandis que sa suivante ouvrait la porte, prête à appeler au secours.

Si long-temps comprimée, l'indignation de M. de Lorny ne connut plus de bornes: il lui reprocha avec amertume son manque d'égards, son inconstance, sa trahison. M^{me} Molière était confondue: elle le prenait d'abord pour un fou, mais son air de douleur, son accent sincère, la bonne foi de ses larmes, lui firent bientôt soupçonner un piège, et du ton le plus sérieux, elle lui demanda s'il la reconnaissait réellement, et insista surtout sur ce rendez-vous auquel elle avait manqué, disait-il, elle qui jamais ne l'avait vu, et ne pouvait rien comprendre à cette énigme.

Les reproches de de Lorny devinrent plus vifs et plus menaçants alors; il se répandit en récriminations et en plaintes, précisa les faits, nomma les lieux, et appela enfin la comédie tout entière pour la rendre témoin de ce qu'il nommait l'infamie et la trahison de la femme à qui il avait tout sacrifié.

C'était trop d'outrages à la fois. M^{me} Molière, résolue d'en tirer vengeance, voulut que l'on s'emparât de sa personne; mais, profitant du moment où elle s'approchait de lui, il saisit le collier qu'elle portait en ce moment, et l'arracha avec violence, croyant que c'était celui qu'il lui avait donné, bien qu'effectivement celui-ci fut beaucoup moins riche. A ce moment accouraient les gardes de la comédie; on ferma les portes, on s'empara de M. de Lorny, et un commissaire que l'on avait envoyé quérir le fit conduire en prison sous bonne escorte, en attendant que sa colère se calmât assez pour qu'on en pût tirer quelque raisonnable explication.

M^{me} Molière rendit plainte; Molière lui-même intervint, et des dommages-intérêts considérables furent réclamés de M. de Lorny en réparation de son insulte et de sa violence.

L'affaire s'instruisit au Châtelet. Les envieuses camarades de M^{me} Molière avaient dès l'abord fait courir dans Paris une scandaleuse histoire où on lui faisait remplir, dans cet événement, un horrible rôle; la reconnaissance qu'avait cru faire d'elle le bijoutier, comme de la personne qui lui avait acheté le collier, en faisait la base. Heureusement les perquisitions auxquelles on se livrait dans Paris pour découvrir la Ledoux, qui s'était cachée dès le premier éclat de cette affaire, ne demeurèrent pas sans succès: on trouva cette femme, et dès son premier interrogatoire elle reconnut qu'elle avait procuré à M. de Lorny la connaissance d'une fille, nommée la Tourelle, qu'il avait crue l'épouse de Molière. Bientôt la courtisane qui avait joué ce

role avec tant d'adresse et de succès, fut arrêtée elle-même; les calomnies répandues contre la belle comédienne se trouvèrent dès lors sans aliment.

Le procès ne pouvait être long en pareille affaire, l'issue n'en pouvait être douteuse non plus, en face des aveux des deux accusées. Molière, satisfait de voir reconnue la méprise dont sa femme avait été victime, voulait qu'on usât d'indulgence; M^{me} Molière n'y voulut jamais consentir, et, à la suite d'un jugement où sont relatés les principaux faits de la plainte, la femme Ledoux, la fille Tourelle furent, le 9 août 1691, exposées au carcan devant l'hôtel de la Comédie.

Cent ans plus tard, le célèbre procès du collier ne rappelait-il pas quelques-unes des circonstances de cette singulière mystification ? (Le Droit.)

Le directeur du JARDIN BOTANIQUE DE LYON prévient les personnes qui ont l'intention de se présenter au JURY MÉDICAL, qu'elles trouveront dès ce moment, mais surtout les 2, 3 et 4 octobre prochain, dans l'Orangerie, un grand nombre de PLANTES MÉDICINALES fraîches et sèches. Elles sont accompagnées d'étiquettes de famille, des noms français et botaniques.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON, D'UNE MAISON,

Située en ladite ville, rue Bouteille; saisie au préjudice du sieur Joseph Berthet.

Suivant procès-verbal de l'huissier Thimonier neveu, en date du sept mai mil huit cent trente-six, visé le même jour par M. Martin, maire de la ville de Lyon, et M. Bonjour, greffier de la justice de paix du quatrième arrondissement de ladite ville, auxquels copie entière en a été séparément laissée, enregistré le même jour à St-Genis-Laval, par Motte, transcrit le treize du même mois au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 33, n. 13, et au greffe du tribunal civil de Lyon, le vingt du même mois, vol. 57, n. 9;

A la requête de demoiselle Marie Place, fille majeure, ourdisseuse, demeurant à Lyon, ci-devant rue St-Marcel, actuellement rue du Griffon, qui fait éllection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M^e Pierre-Paul Groz, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Bât-d'Argent, n. 16;

Au préjudice du sieur Joseph Berthet, propriétaire, épiciier, demeurant à Cuisery, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire), en premier lieu, présentement à Lyon, rue Désirée, n. 5;

Il a été procédé à la saisie réelle de la maison dont suit la désignation :

Désignation de la Maison à vendre.

Une maison construite en pierres et chaux, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, recouverte en tuiles creuses, avec cour contiguë, commune avec les propriétés adjacentes.

Cette maison est située à Lyon, rue Bouteille, canton du quatrième arrondissement de la justice de paix de Lyon, arrondissement de Lyon, département du Rhône, et porte le n. 9; elle est confinée, au nord, par la maison Concordat; à l'ouest, par la cour commune; au midi, par la maison Duileri; et à l'est, par la maison Concordat; elle est actuellement habitée par les sieurs Cordellet, Jacquet et Guichard, locataires.

La vente de cette maison aura lieu pardevant le tribunal civil de Lyon, par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées, après les enchères et publications légales.

La première publication du cahier des charges, dressé pour arriver à cette vente, a eu lieu en l'audience des criées dudit tribunal, situé à Lyon, place St-Jean, le samedi trente juillet mil huit cent trente-six, à midi et heures suivantes.

La deuxième publication a eu lieu le samedi treize août suivant, aux mêmes lieu et heure.

La troisième publication a eu lieu le samedi vingt-sept du même mois, aux mêmes lieu et heure.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le samedi dix-sept septembre mil huit cent trente-six, aux mêmes lieu et heure, moyennant la somme de deux mille francs, montant de la mise à prix.

L'adjudication définitive aura lieu le samedi vingt-six novembre mil huit cent trente-six, aux mêmes lieu et heure.

Signé Groz.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour amples renseignements, à M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 16. (1311)

(1308) Le public est prévenu que le dimanche deux octobre dix-huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place du marché de la commune de Brindas, canton de Vaugneray, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de récoltes saisies, lesquels consistent en blés, froment, seigles, orges, avoines, foin et paille. Le tout au comptant et en francs.

(1312) Le vendredi trente courant, à neuf heures du matin, sur la place de la Préfecture, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers meubles et effets saisis, consistant en tables, chaises, tabourets, banque, balance, commode, garde-robe, placard, ustensiles de cuisine en cuivre, fer et fonte, linge, vaisselle, bouteilles, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1299) Le dimanche 2 octobre mil huit cent trente-six, chez M. Baconnier, aubergiste à Villars, il sera procédé à la continuation de la vente des objets restant des domaines de la Belière et des Oures, joignant le bourg du Villars. Ces deux domaines ayant de beaux bâtiments d'exploitation avec pied à terre, jardins, source d'eau, prés, terres et bois, contiennent ensemble 56 hectares 65 ares.

Le sol est fertile, l'accès facile, Villars se trouvant à la jonction des grandes routes de Bourg, Chalamont, Trévoux et Lyon, et les fonds longeant sur une grande ligne les deux dernières. Le pays est de toute la Bresse le plus abondant en gibier.

Cette propriété, susceptible de grandes et avantageuses améliorations, offre un bon placement, et sera divisée par lots de 15, 20, 25 à 30,000 fr., au gré des acquéreurs.

S'adresser à Villars, à M^e Joannon, notaire, et à Lyon, à MM. Damour et Servin aîné, rue St-Pierre, n. 4, chargés

de la vente de beaucoup d'autres propriétés urbaines et rurales.

(1304) A VENDRE. — Une Maison située à Vaise, rue du Chapeau-Rouge, n. 8.

Cette Maison se compose d'un rez-de-chaussée et de trois étages au-dessus, avec caves et greniers.

La vente en aura lieu aux enchères, le dix novembre 1836, en l'étude de M^e Laforest, notaire en cette ville rue des Maronniers, n. 1.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, chargé de traite de gré à gré avant l'adjudication.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES, D'UNE PETITE MAISON,

Sise à Lyon, quartier St-Irénée, rue des Farges, 137.

Cette vente aura lieu le samedi 15 octobre 1836, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n. 1, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de la vente. (1303)

A VENDRE. — Dans les environs de l'Île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle maison, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos complanté d'arbres à fruit, d'un jardin anglais et de prairies; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenils, hangars, cuvier et cave, eau de source ne tarissant jamais.

S'adresser à M^e Henri, notaire, place de la Préfecture, n. 7.

(1231) A VENDRE. — Moyennant une rente viagère sur deux têtes de 67 et 59 ans, une maison dont le revenu est de 1,800 francs.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n. 7.

(1295) A VENDRE pour cause de santé. — Fabrique de pâtes de Gênes avec tous ses accessoires, jouissant d'une bonne clientèle, et située dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Quantin.

(1305) A LOUER de suite. — Un appartement de cinq pièces, très-bien agencées, place de la Préfecture, n. 9, au 3^e.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n. 7.

ANNONCES DIVERSES

(1306) A VENDRE. — Une Maison située sur la grande route de Lyon à Vienne, au Moulin-à-Vent, près de Sain-Fond. Cette maison est composée de cave, rez-de-chaussée, premier étage; le tout agencé, avec un jardin d'une bicherée et demie. S'y adresser, à M. Rambaud, maître entrepreneur.

(1310) A VENDRE pour cause de départ. — Un bon fonds de perruquier-coiffeur et tous les agencemens et meubles neufs.

S'adresser au bureau du journal.

(1309) A VENDRE de suite pour cause de décès. — Un bon fonds d'auberge, ayant une bonne clientèle.

S'adresser chez M. Chevrier, au Bœuf-Couronné, rue Port-Charlet, n. 34.

(1274) A VENDRE de suite pour cessation entière des affaires. — Fonds d'épicerie situé dans la rue St-Dominique, très-ancien et bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

(1307) Il a été perdu dimanche dernier, sur le pont Morand, un sac en perle avec un fermoir en argent, contenant un mouchoir blanc marqué F D, une clé et des gants. Il y aura une récompense.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Remède nouvellement nommé Baume Colonial contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n. 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelle nature qu'elles soient; sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et aux douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures.

Ce Baume a guéri en peu de jours une jeune femme atteinte d'un rhumatisme aigu à l'épaule droite.

On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce Baume.

Le prix du flacon est de 32 sous; les 4 flacons pris à la fois: 6 francs. (1058)

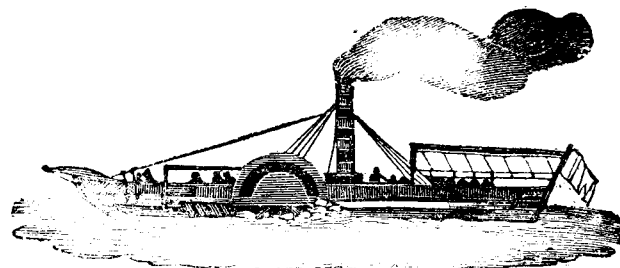
COLS OUDINOT
EN VRAIE CRINOLINE OUDINOT
Avec signature Oudinot
DURÉE 5 ANS.
POUR VILLE ET CAMPAGNE,
BALS ET SOIRÉES,
PLACE DE LA BOURSE, 27

AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.

Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée; brevetés à l'usage de l'armée; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

SIGNATURE sur chaque col, autrement usage nul et mauvaise tenue, enfin déception.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (256)



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

Partent TOUS LES JOURS, excepté le LUNDI, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux sont quai de Retz, 42.

(1285)

SIROP DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ

D'après la formule adoptée par la Société de Médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre médicament du même genre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang acre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrophules et démangeaisons. Ce sirop se vend toujours

CINQ FRANCS LE GRAND FLACON,

Pharmacie de Macors, à Lyon, rue St-Jean, n. 30, vis-à-vis le boucher.

Un ou deux flacons suffisent ordinairement pour une maladie récente. (1070)

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFOS FRÈRES, RUE NEUVE, N. 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon: 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n. 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départements; à St-Étienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acroté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRE DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

GUERISON DES CORS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors aux pieds, oignons et durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillot, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 15. (466)

GRAND-THEATRE. — Mercredi, 28 septembre 1836. — LE DÉPIT AMOUREUX, comédie; La première représentation de la reprise de GUILLAUME TELL, opéra. — Six heures.

Jeu 29 septembre 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures.

GYMNASSE LYONNAIS. — Mercredi 28 septembre 1836. — Pour la septième représentation de Mme Albert: LE POLTRON, vaud.; LEONTINE, drame; Mme GAGNON, chanson en 2 actes; au second acte, Mme Albert chantera: Qui va là? chansonnette de M. Amédée Beauplan.

Bourse de Paris du 26 septembre 1836.

La tendance à la hausse était prononcée aujourd'hui. Chez Tortoni on a fait le 3 0/0 à 77 70. Dès l'ouverture du parquet on a commencé à 77 90, et la rente a continué à monter jusqu'à 78 15, pour fermer à 78.

L'actif, ouvert à 20 1/4, a fermé à 20 1/2.

On a parlé d'une protestation de l'ambassadeur d'Espagne contre les articles du Moniteur.

Il a été de nouveau question de l'échec de Gomez, battu par Alais.

Cinq pour cent 102 105 5 104 93 104

— fin courant 104 104 25 104 45 105 25

Quatre pour cent 99 95

Trois pour cent 77 90 78 15 77 85 78 5

— fin courant 77 90 78 15 77 55 78

Reutes de Naples 95 10 96 50 95 10 94 50

— fin courant 95 25 97 93 25 96 60

Actions de la Banque 2225

Quatre Canaux "

Caisse hypothécaire 703 710

Emprunt d'Haïti "

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.